

Quid des récents propos tenus par la déléguée à l'égalité ?

Lisa Raval (PS)

En 2018, Loïc Dobler demandait au Gouvernement d'alors de dresser un bilan de la représentativité des femmes dans les différents mandats étatiques (question n°2997). Dans la réponse de l'exécutif, on apprenait notamment que sur les 155 personnes représentant l'Etat, 37 étaient des femmes, soit un pourcentage de 24%. Ceci malgré une directive datant de 1994 avec objectif d'atteindre la proportion de 40% à 60% de femmes au sein de ces différentes représentations. Forte de ce constat, la députée socialiste Mélanie Brülhart déposait en 2019 une motion (motion n°1275) - acceptée par le Parlement - demandant la parité au sein des commissions cantonales.

Le 5 décembre dernier, le Quotidien Jurassien publiait un article au sujet des commissions communales et de la difficulté de trouver des personnes pour y siéger. Un encart titrait par ailleurs que la *«parité n'est pas toujours évidente à respecter»*. La déléguée à l'égalité, interviewée pour l'occasion, estime que la situation est due au fait *«que certaines commissions exigent des connaissances pointues en fonction des domaines.»* Elle ajoute qu' *«Il n'est donc pas étonnant que dans une commission comme celle de l'environnement, on trouve plus d'hommes que de femmes.»* De surcroît, elle affirme que *«La compétence doit primer. Pas question du discours femmes à tout prix.»*

Certaines commissions impliquent effectivement le fait d'avoir des connaissances spécifiques pour y siéger. La déléguée à l'égalité cite ici l'environnement, commission dans laquelle elle estime qu'il n'est pas étonnant que siègent davantage d'hommes que de femmes. Or, ce jugement de valeur ne reflète pas à la réalité. L'OFS a publié une statistique en 2021 au sujet des chercheurs et chercheuses dans les hautes écoles et il se trouve que les femmes représentent 50% ou plus des spécialistes dans nombre de ces domaines, comme l'agriculture et les sciences vétérinaires (57%) ou encore les sciences médicales et santé (50%)[1]. Donc, non seulement les propos sont faux, mais en plus ils émanent de la déléguée qui est précisément mandatée pour favoriser l'égalité entre femmes et hommes, lutter contre les stéréotypes de genre et connaître les tendances en matière d'égalité[2].

Elle indique également que la compétence doit primer, s'exprimant ainsi contre les quotas votés par le Parlement en acceptant la motion n°1275. Aujourd'hui, tous les partis affirment être en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. Or les listes électorales ne reflètent pas encore cela et les résultats des élections moins encore, le site de la Déléguée à l'égalité le précise d'ailleurs : *«le monde politique est marqué par une faible proportion de femmes. Ce constat se vérifie dans notre canton puisque seuls un quart des sièges des exécutifs et législatifs communaux sont féminins. Quant à la fonction de maire, elles ne sont que 9 femmes à l'occuper, sur les 53 communes jurassiennes.»*

Par conséquent, le Gouvernement peut-il nous indiquer :

- 1. S'il partage les différentes analyses et propos tenus par la Déléguée à l'égalité ?**
- 2. Quel bilan il tire de la mise en œuvre de la motion n°1275 ?**
- 3. Quelles sont les mesures mises en place en vue des prochaines échéances électorales et donc des prochaines législatures ?**

D'avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

[1] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/technologie/systeme-indicateurs/acces-indicateurs/input-s-t/femmes-et-science.assetdetail.22784682.html>

[2] <https://www.jura.ch/egalite>

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)

Intervention déposée officiellement le 16 décembre 2022